IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

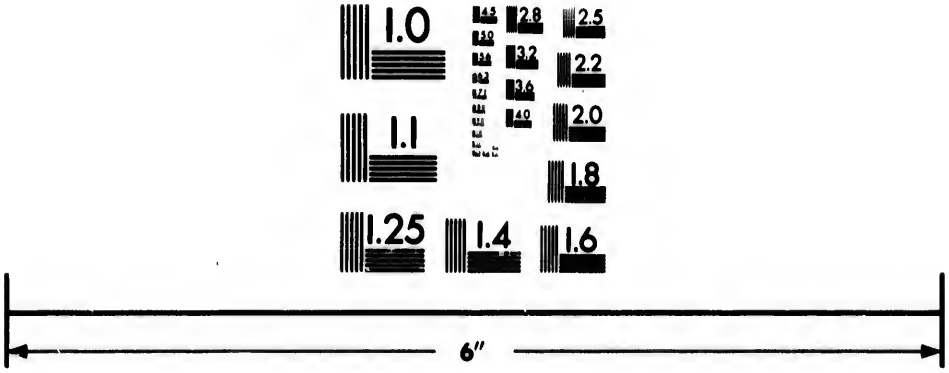

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
								✓			
	12X		16X		20X		24X		28X		32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

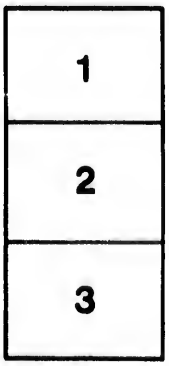

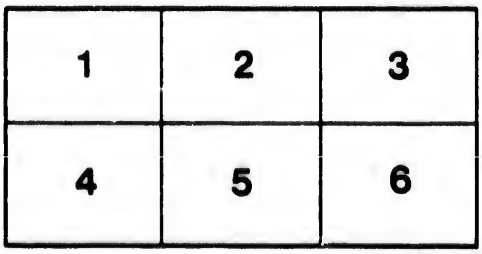

LETTRE CIRCULAIRE

DES

Evêques de la province Ecclésiastique

DE QUEBEC,

AU CLERGE DE LA DITE PROVINCE.

MONTREAL, 11 MAI 1850.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

CIRCULAIRE

des Evêques de Sidyme, de Montréal, de Carrha, de Martyropolis et de Bytown, réunis à Montréal, au clergé des diocèses de Québec, de Kingston, de Montréal, de Bytown et de Toronto.

ÉVÊCHÉ DE MONTREAL, 11 MAI 1850.

MONSIEUR,

Vous serez convaincu, par la lecture de la lettre pastorale ci-jointe, de notre ardent désir de seconder et d'appuyer de toute notre autorité les généreux efforts que vous faites pour conserver dans ce pays, de tout temps si religieux, le précieux dépôt de la foi. Car c'est au clergé, comme au fidèle Timothée, que s'adressent ces pressantes paroles de l'apôtre : *depositum custodi* (1 Tim. VI. 20). A cette divine et énergique recommandation se joint aujourd'hui celle que le Bienheureux Pierre adresse, par la bouche de son successeur, au gouvernement Sarde, pour l'engager à *soutenir l'épiscopat et le clergé, et à promouvoir la cause de la religion, cause inséparable de la félicité des peuples et de la sécurité de la société, qui est aujourd'hui secouée et menacée de toute manière* (Protestation de N. S. P. le Pape Pie IX, 9 mars 1850). Persuadés comme vous l'êtes, que la cause de la religion, du clergé et du peuple est une seule et même cause, vous comprendrez sans peine les motifs qui nous font agir, et vous travaillerez avec zèle à faire passer dans le cœur des fidèles confiés à vos soins ces vives et profondes convictions qui nous sont communes.

Nous commençons par vous faire part du résultat de nos délibérations, qui est comme le thème et l'analyse de notre lettre pastorale : vous y trouverez des décisions claires et nettes, dont les unes sont des règles pratiques qui obligent en conscience, et les autres des moyens extérieurs qui ne sont point étrangers au zèle que doit inspirer l'amour du troupeau de J. C., dont le bien temporel est souvent intimement lié avec le bien spirituel.

DECISIONS.

1º Nous défendons strictement la lecture des *bibles falsifiées.*

2º Nous ne permettons point la lecture des bibles publiées sans l'approbation des supérieurs ecclésiastiques, et sans notes explicatives d'auteurs catholiques bien connus.

3º Nous réprouvons la lecture de tout traité, pamphlet, livre, journal, etc., contraires à la foi, ou aux mœurs. Dans le doute s'ils sont dans cette catégorie, l'on recourra à l'autorité diocésaine.

4º Ceux qui, après avoir été avertis de ces décisions salutaires, refuseraient de s'y soumettre, ne devront point être admis aux sacrements.

5º Les fidèles qui aimeraient à lire l'écriture sainte dans des traductions approuvées par l'autorité ecclésiastique, seront autorisés à le faire, à moins que, dans certains cas particuliers, il n'y ait de justes raisons de craindre que cette lecture ne leur soit préjudiciable.

6º Nous regardons comme suffisament approuvé à cet effet le *Nouveau Testament* traduit en français, et imprimé à Québec avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque, la bible de Douay et le testament de Rheims traduits en anglais, et publiés avec l'autorisation de plusieurs évêques.

BIBLIOTHEQUES.

Il est évident que, pour éloigner le peuple des mauvaises lectures, il importe de lui procurer les moyens d'en faire de bonnes, car il faut un remède spécifique pour chaque maladie. Voici ce que nous avons résolu à ce sujet :

1º Nous recommandons instamment l'établissement de bibliothèques paroissiales, chaque paroisse ou mission pouvant, ce nous semble, avoir la sienne.

2º Pour favoriser autant qu'il est en nous une œuvre si louable, nous instituons par la présente dans chaque paroisse, ou mission, en vertu des pouvoirs que nous tenons du St. Siége Apostolique, l'*Œuvre des bons livres*, telle que fondée à Bordeaux, et érigée ensuite en confrérie par les Souverains Pontifes, avec tous les priviléges et indulgences qui y sont attachés. Le règlement ci-joint qui en fait connaitre et apprécier les avantages, pourra être modifié, si on le juge à propos.

3º Pour faciliter l'acquisition des livres les plus utiles au peuple de ce pays, nous établissons une commission formée de prêtres des divers diocèses de cette province, laquelle devra s'enquérir des meilleurs ouvrages qui puissent être mis

entre les mains des fidèles, et des moyens les moins dispendieux de se les procurer. On en imprimera un catalogue auquel chaque paroisse pourra recourir pour faire choix de ceux qui lui conviendront, et les faire ensuite venir par quelques libraires, sans s'exposer à des frais inutiles. Chaque année, la commission donnera un supplément au catalogue général, s'il y a lieu.

4° Les messieurs nommés pour former cette commission sont : à Québec, M. le curé de Notre-Dame et M. le chapelain de St. Patrice ; à Kingston, les deux chapelains des congrégations Irlandaise et Canadienne ; à Montréal, les deux prêtres bibliothécaires de l'œuvre des bons livres érigée, l'une pour les Canadiens et l'autre pour les Irlandais ; à Bytown, deux des RR. PP. Oblats chargés de la desserte des Irlandais et des Canadiens. Ces messieurs se concerteront ensemble pour publier une seule et même liste qui convienne aux besoins du temps et des lieux.

5° L'on se mettra en rapport avec l'œuvre des bons livres de Bordeaux et autres villes, afin de participer aux avantages temporels et spirituels dont jouit cette pieuse association.

JOURNAL ANGLAIS.

A l'heure qu'il est, le journalisme est une puissance formidable dont l'enfer se sert malheureusement avec trop de succès, pour empoisonner le monde de ses doctrines impies et corrompues. La religion se voit donc dans la nécessité de se servir de cette arme, pour combattre l'erreur et le mensonge. Pressés par les besoins de l'époque, et à la demande de plusieurs laïques profondément affligés de voir que le catholicisme en Canada n'a pas un seul organe, dans la langue anglaise, pour repousser les attaques incessantes des journaux protestants, nous nous sommes arrêtés à ce qui suit :

1° Nous approuvons de tout notre cœur, comme une œuvre avantageuse à la religion, la publication d'un journal religieux en anglais, pourvû qu'il ne s'attache à aucun parti politique.

2° Ce journal devra être, pour le moment, imprimé à Montréal, rédigé par des laïques sous la surveillance de quelques prêtres, et publié une fois par semaine.

3° Il aura pour titre *The true Witness*, parceque sa mission sera de rendre témoignage aux saintes vérités de la religion catholique, dont Notre Seigneur se déclare le témoin fidèle : *Jesu Christo qui est testis fidelis*, et dont tout le

clergé doit se montrer le zélé défenseur par tous les moyens en son pouvoir.

4° Il y aura dans chaque diocèse, au moins un prêtre chargé spécialement de s'enquérir des réclamations particulières de sa localité, et de transmettre aux éditeurs du journal les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Ils correspondront entre eux pour aviser aux meilleurs moyens de le rendre de plus en plus intéressant sous tous les rapports.

5° MM. les curés et missionnaires sont priés de recommander ce journal à ceux de leurs paroissiens qu'ils croiront être en état de le lire avec profit. Ils voudront bien en être les agents, ou désigner des personnes respectables pour remplir avec zèle et bonne volonté les devoirs de cette charge, qui se réduisent à trouver autant d'abonnés que possible, et à retirer leur abonnement.

6° Chacun sera prié de payer d'avance son abonnement, pour la première année, et d'y ajouter, une fois pour toutes, telle contribution qu'il jugera suffisante pour aider à faire les frais d'établissement, qui se monteront probablement à deux ou trois cents livres courant. Le prix d'abonnement sera de deux piastres et demie, excepté pour les abonnés de Montréal, qui paieront trois piastres, parcequ'ils n'ont aucuns frais de poste à supporter.

7° Les examinateurs ou surveillants du nouveau journal sont, pour le moment, M. Patrick McMahon, de Québec, M. le grand vicaire McDonnell de Kingston, M. John Connolly, du séminaire de Montréal et le Révd. Père Boyle, de Bytown. C'est à l'un d'eux que l'on devra adresser les observations que l'on aurait à faire dans l'intérêt du journal.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.

Une triste expérience n'a que trop prouvé que le séjour de nos catholiques aux Etats-Unis a été funeste à leur foi. Arrêter ce flot d'émigration a été jusqu'à ce jour chose impossible. Cependant la première cause qui forçait à aller à l'étranger un peuple si attaché au sol natal, disparaît aujourd'hui devant la bonne volonté de notre gouvernement, qui travaille si sincèrement à lui faciliter l'accès aux terres des townships, et la seconde, la ruine des fortunes, semble aussi disparaître sensiblement, depuis que le peuple embrasse avec une si louable ardeur la cause de la tempérance, source visible de prospérité pour ce pays. Ayant à cœur de favoriser une œuvre si digne de notre sollicitude, nous avons adopté les dispositions suivantes :

1° Nous exhortons MM. les curés à former dans chaque paroisse une

société pour la colonisation sur le modèle de celles qui existent déjà dans diverses paroisses du diocèse de Québec, et notamment de celle qui a été formée dans le comté de Kamouraska. Nous joignons à la présente un abrégé des règles qui régissent celle-ci, sans cependant prétendre ôter à chaque société la liberté de s'en donner d'autres, si elle le juge à propos.

2º Nous invitons nos dignes coopérateurs à recommander fortement cette œuvre patriotique que nous regardons aussi comme religieuse, aux peuples confiés à leur sollicitude, surtout dans les réunions du mois qui ont lieu dans plusieurs endroits de la province ecclésiastique. MM. le grand vicaire Mailloux, dans le diocèse de Québec, Désautels, dans le diocèse de Montréal, Farrell, dans le diocèse de Kingston, et le Révd. P. Dandurand, dans celui de Bytown, sont chargés plus particulièrement de propager le zèle pour la colonisation.

3º Dans chaque ville épiscopale, il sera nommé des ecclésiastiques, ou laïques, dont la mission sera de favoriser la bonne œuvre, en obtenant du gouvernement, ou de la compagnie des terres, des concessions avantageuses.

4º Un agent ayant été nommé pour représenter à Toronto, pendant la prochaine session du parlement, les évêques de la province ecclésiastique, et y veiller aux intérêts de la religion, il sera chargé de solliciter de la législature les actes et octrois nécessaires pour faciliter la colonisation, surtout pour pratiquer des chemins de communication entre les habitations et les terres incultes qui en sont ordinairement fort éloignées. M. le grand vicaire McDonnell, de Kingston, a bien voulu accepter cette fonction importante. Ses talents bien connus et sa longue expérience acquise par de continuels rapports avec le gouvernement et la législature, sont de justes titres à la confiance qui lui est accordée.

MISSION DES CHANTIERS.

Depuis quelques années, l'on a à bénir la divine miséricorde du prodigieux changement opéré chez les jeunes gens qui travaillent dans les chantiers. Il faut l'attribuer au zèle des RR. PP. Oblats qui se sont imposé le pénible ministère de les visiter dans les forêts, et de les desservir à Bytown et dans les environs, où le scandale les attendait à toutes les portes. Pour généraliser ce bien si heureusement commencé, voici ce que nous avons décidé :

1º L'on donnera à Québec et à Montréal des exercices particuliers pour les hommes des chantiers et des cages qui, pendant la saison de l'été, ont coutume de séjourner quelque temps dans ces deux villes.

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

2º Les exercices se feront à Québec dans l'église de Notre-Dame de la Victoire, à la Basse-Ville, et à Montréal, dans celle de Notre-Dame-de-Bonsecours. On choisira, pour réunir ceux à qui ils sont destinés, les heures qui les accommoderont davantage et on les en informera à temps.

3º Quant à Bytown, il s'y donnera quatre retraites par an, lesquelles se feront les trois jours qui précèdent la Nativité de la B. Vierge, la solennité du St. Rosaire, le 15 octobre et le 20 janvier.

4º A la rivière *Trent*, dans le diocèse de Kingston, il sera donné des exercices particuliers, par les missionnaires du lieu, aux gens employés dans les chantiers, quand ils s'y trouveront réunis en nombre suffisant.

5º MM. les curés des paroisses qui se trouvent sur la route que suivent les hommes de cages de Bytown à Québec, sont priés de veiller sur eux quand ils les verront s'arrêter dans leurs paroisses, et de s'entendre avec quelques-uns de leurs bons et charitables paroissiens, pour les détourner des auberges et leur porter secours au besoin.

6º MM. les curés, ayant dans leurs paroisses des jeunes gens qui vont dans les chantiers, sont invités à les réunir à l'église, à l'époque de leur départ, pour leur donner des avis, les confesser et leur recommander de prendre part aux exercices religieux indiqués ci-dessus, de ne s'engager que dans des chantiers où règnent l'ordre et la religion, de ne se loger que dans des auberges bien tenues, lorsqu'ils s'arrêtent quelque part, de se pourvoir des vêtements nécessaires pour n'être pas obligés de les acheter à des prix très-élevés dans les chantiers, de ne pas craindre de faire leurs prières soir et matin, malgré les railleries dont ils pourraient être l'objet, de rester le moins longtemps possible dans les villes, etc.

7º Un avis qu'il importe surtout de leur donner à leur arrivée à Québec et à Montréal, où ils sont exposés à aller gaspiller leur argent dans des maisons suspectes, tout en perdant leur âme, est de les engager à déposer leur argent dans une banque d'épargnes, ou de le prêter à des gens honnêtes et solvables, afin qu'en gardant ainsi avec soin leurs gages, ils puissent, après quelques années de travail, acheter des terres productives, ce qui leur sera d'autant plus facile que le gouvernement cède maintenant celles de la couronne à meilleure composition que jamais. Cette recommandation devra aussi leur être faite partout où l'on aura occasion de les rencontrer et de leur parler.

SECOURS AUX CANADIENS DES FRONTIERES.

Si l'on a beaucoup à louer Dieu de l'heureux changement qui s'est opéré chez les gens employés dans les chantiers, l'on n'a pas moins à gémir de l'esprit d'apathie et assez souvent d'apostasie de ceux de nos catholiques qui vont travailler aux Etats-Unis. Il faut avouer toutefois que le grand nombre demeurent attachés à la foi du sol natal ; seulement il est à regretter que les évêques des diocèses voisins n'aient pas de prêtres à donner à des gens si avides d'en avoir, qui en demandent avec tant d'instances, et qui profitent si bien des secours de la religion, quand on va les leur porter. L'expérience qui en été faite l'année dernière, et cette année encore, dans les diocèses de Boston et d'Albany, est vraiment encourageante. Nous sentons vivement l'importance qu'il y a de ne pas abandonner à leur sort ces pauvres gens qui nous tendent sans cesse des mains suppliantes, pour nous dire comme le Macédonien à St. Paul : *Secourez-nous.* Il y va du bien même de nos paroisses, dans lesquelles beaucoup de ces infortunés ne reviennent que pour y apporter des principes corrupteurs. Mais tout ce que nous pouvons faire en leur faveur est de déclarer que nous seconderons de tout notre cœur le zèle de nos chers collaborateurs, qui auraient le temps et les forces nécessaires pour aller porter les paroles de la vie à nos frères qui périssent ainsi à l'étranger.

MISSIONS CHEZ LES SAUVAGES.

Pour conserver la foi antique de nos pères, et pour la propager et l'enraciner de plus en plus dans notre pays qui semble être spécialement privilégié de la divine providence, nous avons pensé qu'il importait de favoriser l'établissement de missions fixes chez les sauvages. Nous avons donc résolu de ne rien négliger, pour faire résider des missionnaires à différents postes du vaste territoire de la baie d'Hudson, afin que les sauvages qui l'habitent puissent être évangélisés. Nous exhortons MM. les curés et autres prêtres employés dans le saint ministère à nous en fournir les moyens, en travaillant à répandre de plus en plus dans nos paroisses et missions le zèle pour l'œuvre de la Propagation de la Foi.

AGENCE A ROME.

Ce qui affermit la foi dans un pays, c'est l'attachement au St. Siége Apostolique. Plus on a de rapports intimes avec la chaire de St. Pierre, plus la foi est ferme et éclairée, car c'est de ce tribunal infaillible qu'émanent tant de décisions

qui sont pour toute l'église des règles de foi et de morale. Ces raisons et beaucoup d'autres nous ont déterminés à avoir constamment à l'avenir, dans la Ville-Sainte, un agent chargé de représenter, auprès du Vicaire de J. C., le clergé de la province ecclésiastique de Québec, chaque diocèse devant avoir droit d'y envoyer à son tour un de ses prêtres. Il convenait que la Métropole eût l'initiative, et son choix est tombé sur M. Charles-François Baillargeon, curé de Québec, qui n'a accepté que par obéissance, mais qui, nous le croyons, n'en rencontrera que mieux la sympathie de ses confrères. Son mérite bien connu le rendait digne d'une si haute mission, et la capacité dont il a fait preuve est pour tous une garantie qu'il en remplira les devoirs avec succès. En établissant cette agence, nous avons sans doute en vue par dessus toutes choses le bien de l'église du Canada; mais nous nous trouvons heureux de pouvoir procurer en même temps au clergé qui nous seconde avec tant de zèle, un moyen honorable d'aller puiser à leurs sources des connaissances canoniques qui ne manqueront pas de faire briller un jour à l'étranger le clergé de cette province d'un éclat, dont la religion devra s'honorer et la patrie se glorifier. Nous pensons que tous les prêtres aimeront à contribuer de quelque chose à cette œuvre qui intéresse la foi du peuple et l'honneur du clergé. Nous les y invitons avec confiance, en les prévenant toutefois que leur souscription annuelle pour cela ne devra pas s'élever audessus de quatre piastres. Ils ont en effet tant d'œuvres à soutenir et si peu de ressources à leur disposition dans ces années de détresse, qu'il y aurait indiscrétion à leur demander davantage. D'ailleurs le grand nombre supplée à la modicité de l'offrande. Une partie de la souscription servira à défrayer les dépenses de l'agent député à Toronto, auprès du gouvernement. Les contributions ainsi données pourront être mises entre les mains du grand-vicaire, ou de l'archiprêtre le plus voisin, qui voudra bien avoir la complaisance de les transmettre, aussitôt que possible, au secrétariat du diocèse auquel il appartient.

En imposant par notre présente lettre à MM. les curés de si nombreux devoirs, nous ne sommes pas sans inquiétude pour un grand nombre d'entre eux qui sont déjà chargés de tant de soins multipliés. Mais la foi en danger nous oblige à fermer les yeux sur cette considération. Nous connaissons au reste leur zèle pour la religion et leur généreuse disposition à tout sacrifier pour le bien du troupeau de J. C. Dans un temps comme celui-ci, où l'on fait tant d'efforts pour avilir le clergé, et le représenter comme un corps à charge au peuple, prouvons par nos bienfaits qu'il n'en est rien. Que nos œuvres mises en contraste avec celles

des hommes qui se déclarent si gratuitement nos ennemis, suffisent pour faire connaître à ce bon peuple quels sont ses vrais amis. Que l'emploi honorable que nous ferons des biens de l'église ferme la bouche à ceux qui travaillent avec tant d'acharnement à nous réduire à la chétive pitance du pauvre. Sous l'étendard de notre auguste Dame et Souveraine qui a dit avec autant d'humilité que de vérité : *fecit mihi magna qui potens est*, continuons notre œuvre avec courage, et nous verrons par une douce expérience que l'on peut tout quand, pour Dieu, l'on ne fait qu'un cœur et qu'une âme.

CAS RÉSERVÉS.

Nous terminons cette longue lettre, en vous informant que nous n'avons pu régler définitivement ce qui regarde l'importante discipline des cas réservés, dont nous nous sommes sérieusement occupés, et sur laquelle nous avons consulté le travail résultant des conférences ecclésiastiques déjà tenues sur cette matière à Montréal. Nous avons cru devoir en remettre la décision au premier concile provincial, dont nous sommes bien aises de vous annoncer que l'ouverture aura lieu le 15 août 1851. En attendant, nous vous donnons le pouvoir d'absoudre des censures et des cas réservés à l'évêque, jusqu'à la publication des actes du concile. Quant aux cas réservés au Pape, l'on se bornera à user des permissions accordées à ce sujet par le rituel en usage dans chaque diocèse.

Vous pourrez communiquer aux fidèles les différents articles de la présente circulaire qui vous paraîtront propres à les intéresser.

Nous sommes bien cordialement,
Monsieur,
Vos très-humbles et très obéissants-serviteurs.

+ P. F. Ev. de Sidyme, Coad. de Québec et Adm. de l'Archidiocèse.
+ Io. Ev. de Montréal.
+ Patrick Ev. de Carrha, Coad. et Administrateur de Kingston.
+ J. C. Ev. de Martyropolis, Coadjuteur de Montréal.
+ Jos. Eugène, Ev. de Bytown.
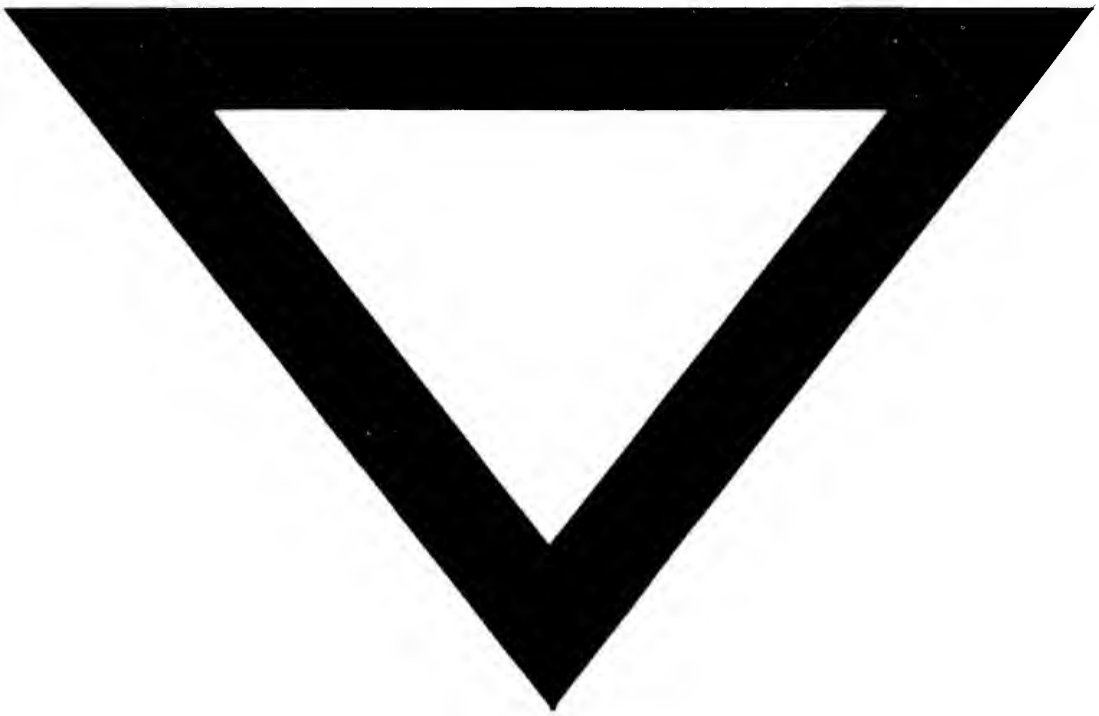
N. B.—La lettre pastorale qui accompagne la présente pourra être lue par parties, si MM. les curés le jugent plus convenable pour l'établissement des œuvres qui y sont recommandées : par exemple la lecture de ce qui regarde les bibliothèques paroissiales pourrait être différée jusqu'à ce que tout soit disposé pour le succès d'une pareille œuvre. On laisse à leur discrétion d'omettre ce qui leur paraîtrait ne point convenir à leurs paroisses. On a cru devoir entrer dans certains détails pour qu'il y ait uniformité dans des mesures qui intéressent si vivement le bien commun de la province ecclésiastique. On observera de ne faire aucune allusion directe et personnelle, afin de ne se mettre aux prises avec qui que ce soit. Il est à propos de ne pas employer plus d'une demi-heure à chacun des prônes auxquels l'on publiera quelque partie de la lettre pastorale.